

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 5 juin 2026

PROCES-VERBAL

Mes chers collègues, bonsoir à tous.
Nous allons procéder à l'appel des présents.

Mme Florence LABOUREE

Mme Catherine LEDOUBLE, M. LIMA Emmanuel, Mme LEROY Marie-Pierre, M. Didier PERRARD, Mme Catherine BERLOT, M. MAITROT André, Maires-Adjointes, MM. BALLAND Alain, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes KUROWSKI Myriam, MONT-DESFONTAINES Nathalie, RICCARDI Véronique, MM. GOJJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, WARNESSON Bruno, Mmes DEMIR Selda, EDESA Stéphanie, JOSSO Gorete, DENIS Angélique, PAGLIA Olympe, OLLIER Graziella, M. LEFEVRE Vincent, MM. CORNEVIN Jean-Pierre, BALLANFAT Florent et Mme GARET Sylvie

Étaient absents représentés :

Mme LANOUX Claudie
mandataire M. PERRARD Didier

M. GROSJEAN Sébastien
mandataire M. LIMA Emmanuel

M. CHEHADE Hicham
Mandataire Mme LEROY Marie-Pierre

Mme QUINTART Sylvie
mandataire Mme RICCARDI Véronique

M. VANARET Florian mandataire
Mme OLLIER Graziella

Mme GALLERY Alice
mandataire M. LEFEVRE Vincent

Mme le Maire

Merci beaucoup, nous devons maintenant désigner un ou une secrétaire de séance.

Je vous propose Mme Olympe PAGLIA. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Il n'y en a pas je vous remercie.

En application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. Alain BALLAND, M. Raymond BRUNET, M. Vincent LEFEVRE et Mme Graziella OLLIER.

Le conseil municipal va procéder à l'élection de 9 suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Je vous rappelle que les Communes de 9 000 à 30 999 habitants, suivent la règle suivante : tous les conseillers municipaux sont délégués de droit.

Ensuite, les suppléants sont élus parmi les électeurs de la Commune.

Je vous rappelle également que les députés, les conseillers régionaux, les conseillers à l'Assemblée de Corse, les représentants à l'Assemblée de la Polynésie française et les conseillers départementaux ne peuvent être élus délégués ou suppléants par les conseils municipaux dans lesquels ils siègent.

M. Alain BALLAND et moi-même sommes conseillers départementaux. Nous ne pouvons être délégués du Conseil municipal. Deux représentants ont donc été désignés, conformément au Code Electoral. Il s'agit de Mme Valérie LIMA et de Mme Anne SCHWEITZER, qui sont présentes toutes les deux.

Je vous rappelle qu'en application des articles L. 289 et R. 138 et R. 141 du code électoral, les suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète. Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Trois listes ont été déposées et vous ont été remises sur table. Est-ce que vous les avez tous ?

Pour le déroulement du scrutin, à l'appel de son nom, chaque conseiller municipal fera constater au président qu'il n'est porteur que d'un seul bulletin plié du modèle uniforme fourni par la Mairie.

Le conseiller municipal déposera ensuite son bulletin dans l'urne.

Nous enregistrons le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom.

Après le vote du dernier conseiller, le scrutin est clos.

Les membres du bureau électoral procéderont au dépouillement des bulletins de vote.

Mme la Directrice va procéder à l'appel des conseillers :

Mme Catherine LEDOUBLE, M. LIMA Emmanuel (+ pouvoir M. GROSJEAN), Mme LEROY Marie-Pierre (+ pouvoir M. CHEHADE), M. Didier PERRARD (+ pouvoir Mme LANOUX), Mme Catherine BERLOT, M. MAITROT André, Maires-Adjointes, MM. BALLAND Alain, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes KUROWSKI Myriam, MONT-DESFONTAINES Nathalie, RICCARDI Véronique (+ pouvoir Mme QUINTART), MM. GOJJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, WARNESSON Bruno, Mmes DEMIR Selda, EDESA

Stéphanie, JOSSO Gorete, DENIS Angélique, PAGLIA Olympe, OLLIER Graziella (+ pouvoir M. VANARET), M. LEFEVRE Vincent (+ pouvoir Mme GALLERY), MM. CORNEVIN Jean-Pierre, BALLANFAT Florent et Mme GARET Sylvie

Mme le Maire

J'appelle maintenant les membres au bureau à me rejoindre. Nous allons procéder au dépouillement.

Dépouillement

Il y avait 33 bulletins dans l'urne :

26 pour la liste Ensemble, Continuons !
4 pour la liste Faire revivre Saint-André,
3 pour la liste Saint-André 2026 une ville solidaire, écologique, citoyenne exemplaire

Sont donc élus suppléants :

Mme BRUNET Corrine,
M. GREFFE Yannick,
Mme CASERY Françoise,
M. CASERY Jean-Claude,
Mme PERNOT Marie-Evelyne,
M. BERLOT Thierry
Mme DURUPT Sandra
M. MONT Louis
Mme CHAMBERLIN Elisabeth.

Est-ce que les suppléants élus sont bien d'accord pour être suppléants ? Personne ne s'oppose.

Il nous manque Mme CHAMBERLIN.

Pour être sûr que tout le monde est d'accord nous allons vous appeler un par un et vous nous confirmerez que vous êtes d'accord.

Mme BRUNET Corrine, d'accord.
M. GREFFE Yannick, d'accord.
Mme CASERY Françoise, d'accord.
M. CASERY Jean-Claude, d'accord.
Mme PERNOT Marie-Evelyne, d'accord.
M. BERLOT Thierry, d'accord.
Mme DURUPT Sandra, d'accord.
M. MONT Louis, d'accord.
Mme CHAMBERLIN va arriver.

Nous allons commencer à signer la déclaration de choix en attendant Mme CHAMBERLIN.

Vous y aller chacun votre tour :

Valérie LIMA, Emmanuel LIMA, Marie-Pierre LEROY, Didier PERRARD, Catherine BERLOT, André MAITROT, Anne SCHWEITZER, Raymond BRUNET, Jean-Luc

DRAGON, Jean-Michel DUMONT, Mmes Myriam KUROWSKI, Nathalie MONT-DESFONTAINES, Véronique RICCARDI, Pascal GOJJARD, Farid RAHAMNIA, Pierre-Marie NEFFLIER, Bruno WARNESSON, Selda DEMIR, Stéphanie EDESA, Gorete JOSSO, Angélique DENIS, Olympe PAGLIA, Graziella OLLIER, Vincent LEFEVRE, Jean-Pierre CORNEVIN, Florent BALLANFAT et Sylvie GARET.

Mme CHAMBERLIN Elisabeth est bien présente. Elle est d'accord pour être suppléante ? D'accord.
Très bien, je vous remercie.

M. Vincent LEFEVRE

Merci, avant de clore la séance, je veux juste prendre la parole pour nous excuser de notre absence à la séance du conseil municipal de mardi. Nous étions retenus par des obligations professionnelles et personnelles. J'ai des collègues qui sont en déplacement, c'est compliqué pour eux. Graziella devait me représenter mais elle a eu un empêchement car elle devait garder sa petite fille, Rose. Nous nous excusons vraiment de notre absence.

Mme le Maire

Très bien, je vous remercie.
La séance est levée.
Les membres du bureau, je vous remercie de rester pour signer le PV.
Bonne soirée à tous.

FIN DE LA SEANCE À 18h30

La Secrétaire de Séance,
Mme PAGLIA Olympe



Le Maire,
Catherine LEDOUBLE

